



CHANGEMENT DE NOM DE FAMILLE

Par **felyssiya**, le **06/08/2009** à **15:15**

Bonjour,

J'aimerais savoir s'il est possible de procéder au changement de nom de famille d'un enfant qui a été reconnu par ses deux parents dans l'année de sa naissance.

Le père, lors de la reconnaissance, ne lui a donné que son nom, alors qu'il était convenu avec la mère que l'enfant porterait leurs deux noms accolés.

Sachant que l'enfant est né en 2008, que peut-on faire pour parvenir à obtenir ce qui était décidé au départ, c'est à dire le nom de la mère suivi du nom du père?

Est-ce bien le TGI qui est compétent pour statuer en la matière?